



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aides de l'État

Question écrite n° 56577

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports sur la situation dramatique des femmes élevant seules leurs enfants. Fort d'une présence sur le territoire français sans équivalent selon *Les Échos*, le Secours catholique a une fois de plus pointé du doigt la détresse des femmes élevant seules leurs enfants. Alors que le Gouvernement actuel légifère sur un droit à l'avortement, la majorité se refuse à aider ces femmes isolées courageuses ayant choisi de garder et d'élever leurs enfants. Ces femmes représentent 56 % à 57 % de ces personnes très pauvres que l'église et les associations catholiques aident, le Gouvernement actuel préférant éliminer les enfants à naître plutôt qu'accompagner ceux qui sont nés. En 2012, le Secours catholique a accueilli 670 000 enfants. Cette tragédie sociale ignorée des gouvernements quels qu'ils soient est le résultat de la législation laxiste sur le divorce, première cause d'isolement et de pauvreté chez les femmes. Il lui demande ce qu'elle compte faire pour venir enfin au secours de ces femmes et de ces enfants abandonnés par l'État et quels remerciements elle compte accorder au Secours catholique pour son action exemplaire.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56577

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Femmes, ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juin 2014](#), page 4426